



La Société suisse de psychiatrie sociale, d'hier à aujourd'hui

D^r Yasser Khazaal et D^r Christian Monnet¹

Santé mentale et société

Les liens entre santé mentale, troubles psychiques et société sont particulièrement complexes et étroits. En effet, les interactions sociales et le rôle de l'individu dans celles-ci sont déterminés par certains paramètres :

1. L'individu interagit avec les autres et ce qui l'entoure en fonction de sa représentation des situations, des règles, de ses objectifs et des moyens d'y parvenir.
2. L'individu communique et agit en fonction d'un certain nombre de règles sociales et de sa compréhension de celles-ci.
3. Le corps social et ses différentes parties vont attendre d'une personne un certain nombre de prestations et un mode de comportement. Ces attentes vont connaître des variations en fonction du niveau d'intimité (conjoint-famille-employeur-voisin-passant, etc.) et du moment.
4. L'individu attend du corps social un certain retour (réponse, reconnaissance, salaire, amour). Cette attente dépendra également du niveau d'intimité, de l'action, ou de la demande du moment.
5. Des attentes non remplies vont entraîner, d'une manière ou d'une autre, des tentatives d'adaptation. Ces dernières peuvent être très variables. Certaines seront constructives, avec une adaptation de la demande ou de la réponse aux besoins réciproques. D'autres seront de nature répressive ou constitueront une forme de fuite ou d'isolement du problème ou de l'individu.

Une atteinte à l'un ou l'autre de ces niveaux pourra constituer en soi un facteur de stress et favoriser ainsi une atteinte à la santé mentale.

Par ailleurs, les troubles psychiques peuvent aussi affecter ces niveaux d'interaction. Un état dépressif affectera, par exemple, la perception que peut avoir l'individu de lui-même et de son rapport aux autres et perturbera notamment sa manière de répondre aux attentes du corps social. Les niveaux d'attention et de performance de la personne pourront, par exemple, être modifiés. Un

état d'agitation pourra être perçu comme un acte non conforme aux règles sociales et conduire à des mesures de contrainte ou d'exclusion.

Ainsi, par la nature même des interactions sociales et de leurs liens avec le psychisme, une interaction dynamique et réciproque des facteurs qui régissent l'un et l'autre est inévitable.

Par ailleurs, les interactions sociales et le rôle de l'individu et des attentes vis-à-vis de lui vont évoluer d'une société à l'autre et au sein d'une même société. Ces évolutions, parfois rapides (par exemple, une modification de législation), interféreront notamment avec la situation sociale et pourront avoir des conséquences sur la qualité de vie des personnes souffrant d'un trouble psychique. Par exemple, le fait de bénéficier des prestations d'une assurance sociale modifie le degré d'autonomie d'un individu face à des proches ou à d'autres formes d'assistance. Des influences culturelles pourraient également moduler l'expression et la tolérance sociale à certains symptômes. Une société connaissant de fortes pressions économiques risquera de les répercuter sur le degré de productivité attendu des individus ou sur la gestion et les priorités du système de soins en vigueur.

Par la force, la dynamique et la nature des liens entre société, psychisme et santé mentale, la psychiatrie se doit de considérer les phénomènes de société et leurs liens intimes avec un patient donné dans ses réflexions et dans son offre de soins. Cependant, la psychiatrie elle-même est liée à une organisation sociale ou à certaines parties de celle-ci et, de ce fait, elle peut et a pu parfois être trop lente dans la genèse des adaptations utiles ou dans l'accompagnement de certains progrès. La Société suisse de psychiatrie sociale (SSPS) porte ces préoccupations et se veut une aide vigilante dans les domaines touchant à la santé mentale et à la société ainsi que ceux en lien direct avec la place de l'individu et de l'utilisateur de soins dans cette société.

Qu'est-ce que la psychiatrie sociale ?

La psychiatrie sociale est un champ de la psychiatrie qui cherche à comprendre et à traiter le patient atteint de troubles psychiques dans son environnement social. Elle étudie les interactions entre les facteurs sociaux, psychologiques et biologiques. Elle inclut le milieu social (la famille, le travail, l'habitat, etc.) dans son approche thérapeutique et s'efforce d'agir sur des attitudes et des conditions de vie qui peuvent favoriser les troubles psychiques et leurs conséquences. Elle s'attelle également à encourager le maintien d'une insertion sociale de qualité chez les personnes souffrant de trouble psychique.

Les méthodes de traitement sociopsychiatriques principales sont : l'intervention en cas de crise visant à prévenir la désinsertion sociale, la réhabilitation socioprofessionnelle, ainsi que les différentes formes de sociothérapie, de milieu-thérapie et de psychiatrie communautaire basée sur des équipes multiprofessionnelles mobiles. Ces approches tendent à intégrer les différentes dimensions des problématiques rencontrées dans le milieu naturel des personnes concernées et à développer des solutions en partenariat avec celles-ci qui soient en adéquation avec leur rythme, leurs besoins, leurs objectifs et leur milieu.

L'intégration des dimensions sociales des problématiques psychiatriques devrait être considérée dans chaque situation particulière. Une approche proprement sociopsychiatrique est cependant surtout indiquée chez des patients limités dans leurs capacités d'autonomie ou dans leurs possibilités d'accès aux soins. Ils pourront bénéficier notamment de soins d'équipes mobiles ou de centres de jour.

La recherche et l'enseignement sociopsychiatriques existent au niveau universitaire. Ils comprennent aussi bien des applications cliniques que de la recherche fondamentale et permettent de développer, d'approfondir et de diffuser ce type de méthodes de traitement au sein de toutes les disciplines scientifiques, des professions concernées et du grand public.

Histoire de la Société suisse de psychiatrie sociale

Les origines de la SSPS remontent à 1969, année durant laquelle le congrès annuel de la Société suisse de psychiatrie est organisé à l'Hôpital de Malévoz, à Monthey. A cette occasion, le Dr Basaglia donne une conférence fort remarquée qui incitera le Comité de la Société suisse de psychiatrie à créer une Commission de psychiatrie sociale et à en confier la présidence au Dr Raymond Battagay.

Le premier objectif de cette commission est de favoriser le regroupement des forces de diverses personnes

influentes et motivées dans la perspective de dégager l'activité psychosociale de l'hôpital psychiatrique, tout en stimulant les tentatives de « désinstitutionnalisation », dans le but ainsi d'affranchir de l'hôpital psychiatrique les structures orientées vers l'activité sociopsychiatrique. La mission de cette commission consiste, dans un premier temps, à organiser des réunions annuelles consacrées à une enquête sur l'état de la psychiatrie extrahospitalière, au cours des années 1970 à 1978. Puis, divers modèles de développement des institutions vers une psychiatrie sociale seront étudiés : psychiatrie communautaire – communauté thérapeutique et thérapie par le milieu, pratiques de réseaux – notions de réadaptation professionnelle et de réhabilitation sociale.

Au fil des années, il devint de plus en plus évident aux membres de la Commission de la Société suisse de psychiatrie qu'une réflexion réellement psychosociale ne pouvait se cantonner à une vision uniquement psychiatrique, c'est-à-dire médicale, des problèmes. En effet, devant la diversité des problématiques rencontrées, une ouverture vers d'autres professions a semblé incontournable. Parallèlement naquit une volonté de développer de nouvelles compétences dans le champ psychosocial chez des professionnels œuvrant en première ligne. Le souhait de disposer d'une formation complémentaire, commune aux différentes professions actives dans le champ psychosocial, émergea progressivement à Zurich, à Berne et à Bâle-Campagne. Ce mouvement, issu de la base, devint le facteur déterminant qui encouragea la Commission de psychiatrie sociale à s'organiser en société. Cette dernière devint l'organe faîtière et l'initiatrice de la ZASP, (Zusatzausbildung in Sozialpsychiatrie), formation complémentaire en psychiatrie sociale, dispensée à Berne et Zurich.

La SSPS naquit formellement le 15 décembre 1984 à Berne, dans le cadre d'une assemblée générale constitutive, composée initialement des membres de la Commission de psychiatrie sociale de la Société suisse de psychiatrie. De fait, elle remplaça par la suite cette commission dissoute et la présidence de la SSPS fut confiée au Pr Ambros Uchtenhagen, de Zurich.

A l'origine, les statuts prévoyaient une distinction entre les membres ordinaires, obligatoirement des psychiatres membres de la Société Suisse de Psychiatrie, et les membres extraordinaires qui comprenaient des professionnels engagés dans le champ de la psychiatrie sociale n'appartenant pas à la Société suisse de psychiatrie.

Ce n'est qu'en 1991, lors de son assemblée générale, que la Société suisse de psychiatrie sociale se dota de nouveaux statuts abolissant cette restriction. Cette modification, octroyant le même pouvoir à tous ses membres, médecins ou non, ne fut d'ailleurs pas facilement acceptée par la Société suisse de psychiatrie.

Cependant, on maintint que les psychiatres devaient être majoritaires au sein du comité et que, en particulier, le président devait être membre de la Société suisse de psychiatrie. Ainsi, la SSPS fut pionnière en matière de pluridisciplinarité.

Depuis cette date, la SSPS, qui reste libre de toute appartenance politique et religieuse, réunit des professionnels œuvrant particulièrement dans le domaine des aspects psychosociaux de la prévention et du traitement des maladies psychiques, que ce soit dans la clinique ou la recherche scientifique.

En 1989, sous l'impulsion de membres tessinois du comité, ainsi que de collègues très engagés sur le terrain, une section tessinoise vit le jour. Elle fut présidée, dès son origine, par le Dr Giampiero Enderli, qui transmit cette présidence au Dr Gea Besso, en 2004. Ce n'est pas uniquement la raison linguistique qui stimula la création d'une section tessinoise, mais également la volonté de développer une formation complémentaire spécifique pour le Tessin en psychiatrie sociale. Celle-ci verra le jour en 1990.

En Suisse romande, lors de l'organisation des premières journées romandes de psychiatrie sociale à Genève, en 1987, il est déjà question de fonder un groupe romand. Sous l'impulsion du Dr François Grasset, appuyé par Werner Fischer et Roger Granges, tous trois membres romands du comité de la SSPS, et de quelques collègues, un groupe constitué d'une quinzaine de personnes de tous horizons professionnels obtint le feu vert pour la création d'une section romande qui fut créée officiellement lors de son assemblée constitutive à Lausanne, le 15 janvier 1992. Le Dr François Grasset sera le premier président de la section romande.

Ces changements conduiront à une modification des statuts et à l'organisation de la société en trois sections linguistiques avec la fondation de la section alémanique, sous la présidence du Dr Herbert Heise, dès 1995.

Cette réforme structurelle modifia également la composition du comité, qui devint ainsi un comité central, constitué d'un président, d'un vice-président, d'un caissier, d'un secrétaire, des trois présidents de section, du coordinateur de la ZASP, du rédacteur en chef du Bulletin, des représentants de la Société suisse de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée.

Entre 1984, année de sa fondation, et 1991, année de l'égalité statutaire des professions engagées dans le champ psychosocial, la SSPS sera présidée par le Pr Ambros Uchtenhagen. En 1991, c'est le Pr Luc Ciompi, alors titulaire de la chaire de psychiatrie sociale à la Faculté de médecine de l'Université de Berne, qui lui succédera. En 1997, le Dr Werner Saameli, alors médecin-directeur du Service psychiatrique de Thoun, prendra la relève. En 2000, c'est le Pr Hans Dieter Brenner qui lui succède à la présidence et qui assumera cette

fonction jusqu'à l'automne 2005, avec force et courage malgré une maladie qui le contraindra à prendre une retraite anticipée. Depuis, le Pr François Ferrero est président de la SSPS.

Notons au passage que la section romande, dans cet intervalle, sera présidée, pour la première fois dans l'histoire d'une société médicale, par un infirmier, M. Jean-Philippe Duflon. Celui-ci passera par la suite le flambeau au Dr Gustavo Basterrechea, qui le transmettra lui-même en 2005 au Dr Yasser Khazaal.

La section romande

De manière générale, les objectifs de la section romande de la SSPS reprennent ceux de la Société suisse de psychiatrie sociale :

- Chercher à contribuer au développement et à l'essor des possibilités de traitements sociopsychiatriques.
- Offrir des occasions d'échanges de réflexions et d'expériences à tous ceux qui travaillent dans le domaine de la psychiatrie sociale en Suisse romande.
- Favoriser la formation continue des membres des différents groupes professionnels concernés, tant en ce qui concerne les approches théoriques que les pratiques thérapeutiques, dans le champ de la psychiatrie sociale.
- Représenter et faire connaître la psychiatrie sociale en favorisant les approches interdisciplinaires.
- Favoriser des programmes de recherche dans le champ de la psychiatrie sociale.

Préoccupations et positions actuelles de la section romande

Ces dernières années, la section romande de la SSPS a organisé des journées et soirées de débat et des rencontres sur des thèmes variés : la contrainte en psychiatrie, le rétablissement, la 5^e révision de l'assurance invalidité, la qualité des sites internet médicaux, l'intégration des pairs et des proches dans les soins. Le choix des sujets reflète les préoccupations de la section. A chaque fois, la problématique a été abordée sous différents angles, par l'intermédiaire de conférenciers issus de diverses pratiques et venant de pays différents.

Le 23 mai 2008, la section organisera sa journée annuelle sur le thème « Santé mentale et travail ».

Ces dernières années, la section romande a encouragé la participation des usagers de soins, de leurs proches et des associations qui les représentent à ces journées afin de susciter un débat plus large que celui qui prévaut habituellement.

La section a également pris des positions sur des thèmes de politique sociale. Elle s'est par exemple expri-

mée publiquement contre la 5^e révision de la loi sur l'assurance invalidité, en insistant sur la gravité de la levée du secret médical prévu par la loi, sur le fait que la responsabilité des processus d'intégration ou de réadaptation professionnelle incombera de manière unilatérale aux assurés, sans que les efforts soient partagés par les acteurs sociaux concernés, en particulier les employeurs. Elle était également d'avis que les sanctions préconisées à l'égard des assurés qui ne collaboreront pas assez efficacement à leur réinsertion pénaliseront injustement les malades psychiques dont les difficultés de coopération ne relèvent pas d'une mauvaise volonté, mais d'une maladie. Enfin, si la section romande de la SSPS a salué le principe de détection et d'intervention précoces, elle a considéré que sa mise en œuvre suscitera de nombreux problèmes éthiques, juridiques et pratiques.

Etant donné que cette loi a été approuvée par le peuple, la section observera ses effets et se déclare prête à recueillir des informations, dès son entrée en vigueur, au sujet de ses réussites ou de ses dérives.

La section soutient également l'initiative populaire en cours «Pour la protection face à la violence des armes», en raison du risque accru de suicide avéré par la détention d'armes à domicile.

Enfin, dans le souci de promouvoir les initiatives en lien avec le domaine de la santé mentale et ses rapports avec la réalité sociale actuelle, la section romande a créé récemment le «Prix de la Société Suisse de Psychiatrie Sociale (section romande)» avec le soutien de Pro Mente Sana. Au terme d'un concours (voir document annexé), la section attribuera un prix à un projet conceptualisé, en voie de réalisation ou déjà réalisé dans ce domaine.

Qui peut adhérer à la SSPS ?

La Société suisse de psychiatrie sociale est ouverte à tous les professionnels qui travaillent dans le champ de la psychiatrie sociale, que ce soit dans les services ambulatoires ou hospitaliers, ainsi qu'à ceux qui entretiennent des liens de coopération étroits avec ces derniers et qui partagent leurs intérêts fondamentaux, et plus particulièrement aux psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux, infirmiers en psychiatrie, sociothérapeutes, ergothérapeutes, ainsi qu'à des chercheurs actifs dans les divers domaines de la médecine, de la psychiatrie et des sciences sociales. D'autres intervenants (aumôniers, pédagogues, éducateurs, juristes, etc.) peuvent également adhérer, s'ils sont engagés activement et durablement dans une activité en relation avec le travail sociopsychiatrique ou s'ils partagent les intérêts et les objectifs de la société. Les associations et institutions peuvent également devenir membres collectifs.

En conclusion

La Société suisse de psychiatrie sociale porte depuis quelques décennies le souci d'intégrer les questions sociales situées aux interfaces de la santé mentale. Il s'agit d'une société de professionnels issus de divers domaines de la santé mentale. La société et notamment sa section romande souhaitent inclure dans ses débats et dans ses réflexions les usagers, leurs proches et, autant que possible, le corps social.

La SSPS est, elle-même, en évolution dans son fonctionnement et ses préoccupations, comme en témoigne son histoire et son actualité.

¹ Président de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale et vice-président de la Société suisse de psychiatrie sociale.

Société suisse de psychiatrie sociale, section romande Secrétariat:

Service de consultation
rue de l'Hôpital 14
1920 Martigny
Tél. 027 721 08 00
<http://www.sgps.ch>

Lettre trimestrielle de l'association romande Pro Mente Sana

Rue des Vollandes 40 – 1207 Genève – Tél.: 022 718 78 40 – Fax: 022 718 78 49 – CCP 17-126 679-4
Courriel: info@promentesana.org – www.promentesana.org